

La prochaine Assemblée Générale de notre association aura lieu le 23 novembre 2019.

Le journal de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (ARPS)

Quand s'annonce le nouveau RER B

Une large rénovation est prévue : des bénéfices sont attendus par tous, mais il faut éviter des nuisances qui pourraient affecter certains riverains.



Le projet actuel de la RATP pour le nouveau Poste de Redressement (proche de la gare, côté avenue Racine). Documents fournis par la RATP.

I – Le projet MING

À la mi-2018, V Péresse, présidente de la région Île-de-France, et d'Île-de-France-Mobilité (IDFM), et C Guillouard, PDG de la RATP, annonçaient le lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement des trains de la ligne B du RER, dans le cadre du projet MING (Matériel Interconnecté de Nouvelle Génération) décidé en juillet 2016, en vue d'accélérer la modernisation des trains mis en service dans les années 80.

“les trains MING vont tout d'abord permettre une augmentation de la capacité de 20 à 30%”

Le RER B est actuellement fréquenté par 900 000 voyageurs par jour, ce qui fait de cette ligne la seconde ligne du RER d'Île-de-France et la deuxième ligne de trains la plus fréquentée d'Europe. Le flux de voyageurs en Île-de-France continue d'augmenter de 3% par an. L'investissement hors matériel roulant, correspondant aux lignes A et B du RER, est supérieur à 1 milliard d'euros sur 2016 – 2020. Pour les trains de la ligne B, l'appel d'offres spécifique aux caractéristiques de la ligne est actuellement en cours et le marché est prévu au 4e trimestre 2020. Les premières livraisons de MING sont attendues début 2024 en vue d'essais d'homologation, puis de mise en service commerciale sur 2025 – 2030.

D'une longueur pouvant atteindre 208 m, dotés d'éléments partiellement ou totalement à 2 niveaux, les trains MING vont tout d'abord permettre une augmentation de la capacité de 20 à 30% par rapport aux trains actuels. Ils vont également apporter d'importantes améliorations en termes de services et de confort : systèmes de régulation thermique, de vidéoprotection et d'information embarqués, emplacements adaptés aux personnes en fauteuil roulant (UFR) sur les voitures de tête, 10 à 20% de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

II – Adaptations de la ligne RER B

Les matériels roulant MING étant plus gros, plus lourds, plus hauts et plus véloces, nécessitent des adaptations de la ligne B dès à présent :

- Travaux sur les lignes et ouvrages d'art, notamment des renforcements,
- Travaux dans les gares,
- Renfort des installations d'énergie électrique.

Celui-ci nécessitera la construction de postes de redressement (P.R.) qui alimentent la ligne en courant de traction, redressant le 15 kV alternatif en 1,5 kV continu et comportent transformateur, redresseur, disjoncteurs. L'étude de dimensionnement électrique conduit au renforcement des installations d'énergie électrique de la

ligne :

- Doublement de 2 PR : Robinson et Gif, création de 3 PR : Parc de Sceaux, Le Guichet, Fontaine Michalon.
 - Modification des gares de Châtelet et Bourg-la-Reine, ainsi que celles de Gare du Nord à Denfert.
- Le projet, financé par IDFM, comporte deux phases :
- 1ère phase : mise en service fin 2022 des PR de Parc de Sceaux, Robinson, Fontaine Michalon,
 - 2e phase : mise en service avant fin 2024 des PR Le Guichet et Gif.

III – Le P.R. Parc de Sceaux

Sa construction a été présentée le vendredi 5 juillet 2019 par le directeur de la RATP Hauts-de-Seine, M Tardivel, à la mairie de Sceaux, en présence de l'ARPS et de riverains concernés. Implanté sur le talus ferroviaire de la RATP, proche des voies du RER et à 3 m des limites de propriété des riverains de l'avenue J Racine, il nécessite un accès routier possible 24h/24 et 7j/7 et une aire de manœuvre (cf dessin ci-dessus). Il est constitué d'un bâtiment technique de 9 m sur 23 m et 6 m de hauteur.

Selon la RATP, il tient compte de la totalité des articles du PLU, et notamment de l'article 7 des dispositions générales. Il devra être validé par l'architecte des Bâtiments de France.

“un bâtiment technique de 9 m sur 23 m et 6 m de hauteur”

Contenant des équipements électriques d'une puissance totale de 4 MW, il sera relié à la ligne RER, au point d'injection, par des câbles et appareils de coupure montés sur les portiques au droit de la ligne. La RATP a indiqué qu'il serait construit dans le respect de spécifications les plus strictes pour le voisinage :

- Pas de vibrations directes sur le bâtiment et les bâtiments voisins
- Niveau sonore minimal
- Ventilation naturelle, afin de limiter les nuisances des sources d'aération
- Dispositifs automatiques de sécurité
- Protection contre les départs de feu
- Consolidation du talus.

Après le dépôt du permis de construire début 2020, les travaux dureront 1,5 à 2 ans, de 2020 à 2022, nécessitant une base-vie à proximité.

Une étude d'insertion paysagère est actuellement en cours, chez un paysagiste, qui sera soumise à l'A.B.F. Elle sera présentée à la mairie ainsi qu'aux riverains concernés et à l'ARPS.

IV – Suivi du projet

Compte tenu de l'importance du projet MING sur la vie et la

mobilité des Riverains du Parc de Sceaux, l'ARPS en suivra de très près le déroulement et les modalités, auprès de la RATP et de la mairie de Sceaux.

Elle s'attachera tout particulièrement à assister le collectif des riverains concernés (avenues J Racine, Touraine et Duchesse du Maine), dans le suivi de la construction du Poste de Redressement Parc-de-Sceaux.

En dépit des affirmations rassurantes de la RATP, le projet de PR suscite chez les riverains du RER de nombreuses interrogations et inquiétudes :

- Choix et justifications de l'emplacement
- Insertion paysagère du bâtiment et respect du PLU
- Nuisances éventuelles : visuelles, sonores, électromagnétiques, radiations, ... il paraît notamment souhaitable d'abaisser la hauteur du bâtiment.
- Risques concernant l'insécurité qu'implique le RER.

Une réunion préparatoire pour l'ensemble de ces questions a été sollicitée par les riverains auprès du maire avant la prochaine présentation par la RATP.

R. V.

Éditorial

Le rôle principal de l'association est de préserver l'agrément de notre quartier, notamment en ce qui concerne les constructions, les jardins, les clôtures, ... tels que prévu par notre cahier des charges. Nous abordons dans ce numéro un sujet moins habituel, bien qu'important au quotidien pour la plupart des riverains : le RER B, les améliorations attendues bien sûr, mais aussi les nuisances à éviter.

Nous aurons l'occasion d'aborder l'ensemble des sujets évoqués depuis un an lors de **notre assemblée générale qui aura lieu le samedi 23 novembre**, à laquelle sont invités tous nos adhérents, et tous ceux qui souhaitent le devenir !

Après les débats sur tous les sujets qui intéressent le lotissement, nous écouterons comme chaque année un conférencier, cette année sur l'EPF, école d'ingénieurs proche, très proche même puisqu'une de ses implantations se trouve à l'extrémité de l'avenue de Touraine. Tous les échanges se continueront autour d'un buffet.

Roland Grima

L'architecte André Lurçat à Sceaux

André Lurçat (1894-1970) grand architecte du «Mouvement Moderne», vécut à Sceaux pendant 20 ans dans la maison qu'il s'était construite en 1948. Il y réalisa, après la sienne, 3 autres maisons : Leduc (1950), Michaut (1952) et Larrey (1955-56). Sur cet ensemble, 3 sont situées dans notre lotissement.

Sceaux est la seule commune de France hors Paris à posséder 4 maisons de ce célèbre architecte dont 2 sont inscrites au titre de monument historique (maisons Lurçat et Larrey).

La ville de Paris a vu s'édifier 8 maisons d'André Lurçat dans la cité Seurat (1924-25) dont une maison pour le peintre-tapissier très connu Jean Lurçat, frère d'André. Notons que ces 2 artistes ont souvent collaboré ensemble.

Les autres communes ne s'honorent que d'une ou rarement 2 maisons : maison Hefferlin à Ville-d'Avray, maison Poncharal à Châtillon, maison du Dr Solomon à Antony, ...

Outre les maisons des années 1925 puis 1950, André Lurçat réalisa des immeubles de logements HLM (Maubeuge, Nancy, Saint Denis, Villejuif ...), des cités scolaires (Karl Marx à Villejuif), des bâtiments publics (Palais des Sports à Saint Denis, l'Hôtel de Ville de Blanc-Mesnil, l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Maubeuge...).

Il s'engagea avec fougue dans le « Mouvement Moderne » des années 1928 avec Mallet-Stevens, Loos ... en s'opposant à l'académisme des écoles d'architecture de son temps. Il refusait les ornements superflus estimant que la forme et l'apparence d'un bâtiment devaient découler de sa fonction. Sa vie professionnelle fut une constante recherche de la simplicité et il a su merveilleusement insérer ses constructions dans leur environnement. Ainsi, ses maisons s'ouvrent largement par de grandes terrasses sur leurs jardins en tournant le dos à la rue.

André Lurçat était un militant, aux fortes aspirations sociales. Il s'engagea dans la Résistance créant le Front national des Architectes Résistants.

Il fut professeur à l'EnsAD et l'ENSBA, enseignant en URSS où il travailla de 1933 à 1937 et il écrivit de 1953 à 1957 « Formes, composition et lois d'harmonie » (5 volumes), œuvre qui fut le fruit de 40 ans de recherche inlassable sur l'architecture.

Sceaux a eu l'immense privilège d'accueillir pendant 20 ans ce grand homme d'action et de réflexion, cet architecte-urbaniste de dimension internationale qui a profondément marqué son temps.

Michèle Carle



Les maisons de la rue Paul Couderc, peu après leurs constructions.

Des champignons comestibles dans le Parc de Sceaux ou dans nos jardins

Si septembre marque la rentrée des classes, ce mois d'automne est celui des premières pousses de champignons. Certes on peut trouver toute l'année, dans le commerce, des champignons dits « de Paris ». Longtemps cultivés dans les carrières de calcaire tendre de la région parisienne, ou dans le val de Loire, ils sont maintenant en partie importés d'Europe Centrale.

Sait-on qu'au début du 19ème siècle, on comptait dans le sud de notre département plus de 250 éleveurs de champignons qui cultivaient « le petit blanc » dans les anciennes carrières de pierres d'Issy les Moulinaux, de Malakoff et de Montrouge. Savez-vous que l'on peut maintenant visiter ces lieux de production à partir d'une petite gare d'Issy les Moulinaux, où un train vous entraînera dans un sous-sol insolite transformé en caves à vins pour particuliers et restaurateurs.

Mais en attendant, soyez attentifs dans votre jardin ou

dans le Parc de Sceaux à la pousse de ce petit blanc qui, pour les mycologues, porte le nom de « pratelle », « d'agaric des prés » ou de « boule de neige ». Vous l'appréciez dans de multiples recettes de cuisine.

Paulette Ratier



Agaricus campestris

La sécurité : des évolutions

Dans notre numéro précédent (juin 2019) nous évoquions les problèmes de sécurité constatés actuellement dans notre lotissement, notamment en matière d'agressions violentes. Et parmi les actions de nature à améliorer la sécurité, nous relevions que les caméras de vidéoprotection dont s'équipent progressivement nos deux villes n'étaient installées pour le moment que dans d'autres quartiers.

Depuis la parution de ce numéro de juin, nos municipalités ont décidé d'agir dans ce sens, et dans un premier temps des caméras vont être installées aux abords de la gare Parc-de-Sceaux. Elles le seront de manière coordonnée par les deux villes pour desservir l'essentiel de l'avenue de la Duchesse du Maine. Par ailleurs la ville de Sceaux a annoncé à l'occasion du salon de la protection à domicile qu'elle a organisé le 5 octobre, une meilleure installation de son service de tranquillité urbaine et un renfort en policiers municipaux.

Bien entendu ces améliorations ne sont pas à elles seules de nature à assurer la sécurité, mais elles viennent en complément de l'action de la police nationale, et bien entendu de l'équipement et des précautions de chacun.

Roland Grima

Zoom sur le cahier des charges

La zone de recul de 5 mètres

Après la règle des maisons individuelles évoquée dans notre numéro 20, nous présentons aujourd'hui une autre règle de notre cahier des charges.

Son article 9 indique qu'« aucune construction ne pourra être édifiée à moins de cinq mètres en retrait de l'alignement de façade » [à moins de 5 mètres de la limite de la voie publique]. Et l'article 13 précise que cette bande « de cinq mètres devra obligatoirement être aménagée en jardin d'agrément ».

Les maisons doivent donc être à au moins 5 mètres de la rue et précédées d'un jardin, et aucune construction annexe ne peut y être implantée.

Les PLU de Sceaux et d'Antony précisent en outre que 50 % au minimum de la surface de cette bande doit être traitée en espace vert (pelouse, fleurs, arbustes, ...).

Roland Grima

Photos anciennes

Vous disposez de photos anciennes du lotissement ?

Nous sommes intéressés par tout ce que vous pourriez nous prêter pour être copié ou scanné. Nous souhaitons en effet compléter autant que possible ce dont nous disposons sur l'histoire du lotissement.